



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement du secteur Gare du Coeur de Ville des Mureaux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DES MUREAUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GARAY François - le Maire

RCS / SIRET

2 1 7 8 0 4 4 0 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|---|
| 39 b | Surface de plancher au titre de l'article R111-22 du code de l'urbanisme estimée à 20 000 m ² |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la restructuration urbaine du secteur gare. Il se caractérise par les éléments suivants :

- 110 logements démolis
- 285 logements construits
- 20 010 m² de SDP créés (18 255 m² de SDP logements et 1 755 m² de SDP commerces)
- 4 450 m² d'espaces publics réaménagés

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux du projet sont la redynamisation du centre-ville et l'accompagnement de l'arrivée d'Eole.

les objectifs sont les suivants :

- Lancer la reconquête résidentielle du centre-ville
- Diversifier et qualifier l'offre commerciale
- Restructurer le pôle gare, futur gare Eole
- Réaménager les espaces publics

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales phases de travaux sont les suivantes :

- construction de 23 logements sociaux
- déplacement de la station de bus au sud des voies ferrées
- démolition des immeubles de logements sociaux
- restructuration des îlots anciens
- construction de l'offre de logements nouvelles
- réaménagement et création d'espaces publics

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le secteur accueillera 285 logements neufs. Il bénéficiera d'espaces publics de qualité et d'une place de la gare apaisée. La création de commerces en rdc permettra l'installation d'un linéaire commercial continu entre la gare et le centre historique du Coeur de Ville.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclarations préalables,
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Superficie globale de l'opération | 3,6 hectares |
| Surface de Plancher créée | 20 010 m ² |
| SDP Logements | 18 255 m ² |
| SDP Commerces | 1 755 m ² |
| Espaces publics réaménagés | 4 450 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur Nord de la gare des Mureaux
78130 les Mureaux

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 9 9' 0 0 " 73 Lat. _ 1° 8 8' 1 7 " 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPBE de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise est en cours d'élaboration (phase diagnostic) |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est couvert par le périmètre de 500 m autour d'un monument historique (Dolmen néolithique) |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les démolitions d'immeubles de logements engendreront des gravats qu'ils faudra évacuer. Les fondations des futurs immeubles nécessiteront des excavations qui produiront une quantité importante de terres qu'il faudra évacuer. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. Il nécessitera l'acheminement de matériaux extérieurs à la commune. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se déploiera sur des terrains déjà urbanisés qui n'accueillent pas une faune et une flore particulières. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est en partie situé en zone bleue du PPRI de la vallée de la Seine, en secteur d'aléa modéré |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase chantier, les risques de perturbation de trafic seront pris en compte dans la Charte chantier à faibles nuisances. A la fin des travaux, l'augmentation du nombre de logements (310 au lieu de 131 actuellement) entraînera une augmentation de la population et donc des déplacements sur ce secteur. Cependant, la proximité immédiate de la gare SNCF - future gare Eole - ainsi que celle des principaux services et équipements (mairie, école, collège...) limiteront l'utilisation de la voiture individuelle. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le projet engendra quelques nuisances sonores dans sa phase chantier qui ne dureront pas. L'atténuation des bruits des travaux sera un des objectifs de la Charte chantier à faible nuisances que la ville souhaite mettre en place sur l'ensemble de l'opération. Le projet se situe à proximité d'une voie ferrée de catégorie 1 (actuellement ligne J, future ligne Eole) et de la RD 43, axe départemental de catégorie 2 |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il y aura peut-être quelques vibrations liées aux futurs chantier de démolition et de constructions, mais elles ne dureront pas.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le mode de chauffage des futurs logements n'est pas encore déterminé, mais il y aura peut-être quelques rejets liés au chauffage.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La Charte Chantier à faibles nuisances permettra d'optimiser la gestion des déchets en phase en chantier (collecte sélective, réduction à la source, stockage, traçabilité...).</p> <p>Une fois l'opération achevée, il y aura une augmentation de la quantité de déchets ménagers non dangereux liée à l'augmentation du nombre de logements.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet vise l'optimisation du foncier urbanisé situé aux abords immédiat de la gare, l'amélioration du cadre de vie, ainsi que la valorisation du tissu urbain existant.</p> <p>Il engendrera des changements d'usage du sol dans la mesure où certains terrains occupés actuellement par des parkings aériens, accueilleront des immeubles d'habitation, avec parking en sous-sol.</p> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération d'aménagement du secteur gare des Mureaux se situe à proximité immédiate du projet de pôle gare porté par la CU GPS&O. Ce dernier prévoit le déplacement de l'éco-station bus sur des terrains déjà urbanisés, la requalification du parking en superstructure existant, ainsi que la requalification des espaces publics qui permettent d'accéder au pôle gare.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La mise en place d'une charte Chantier à faibles nuisances limitera les désagréments et les risques liés aux travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain, sur un secteur de centre-ville déjà urbanisé, avec un objectifs d'optimisation du foncier et d'amélioration du cadre de vie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à



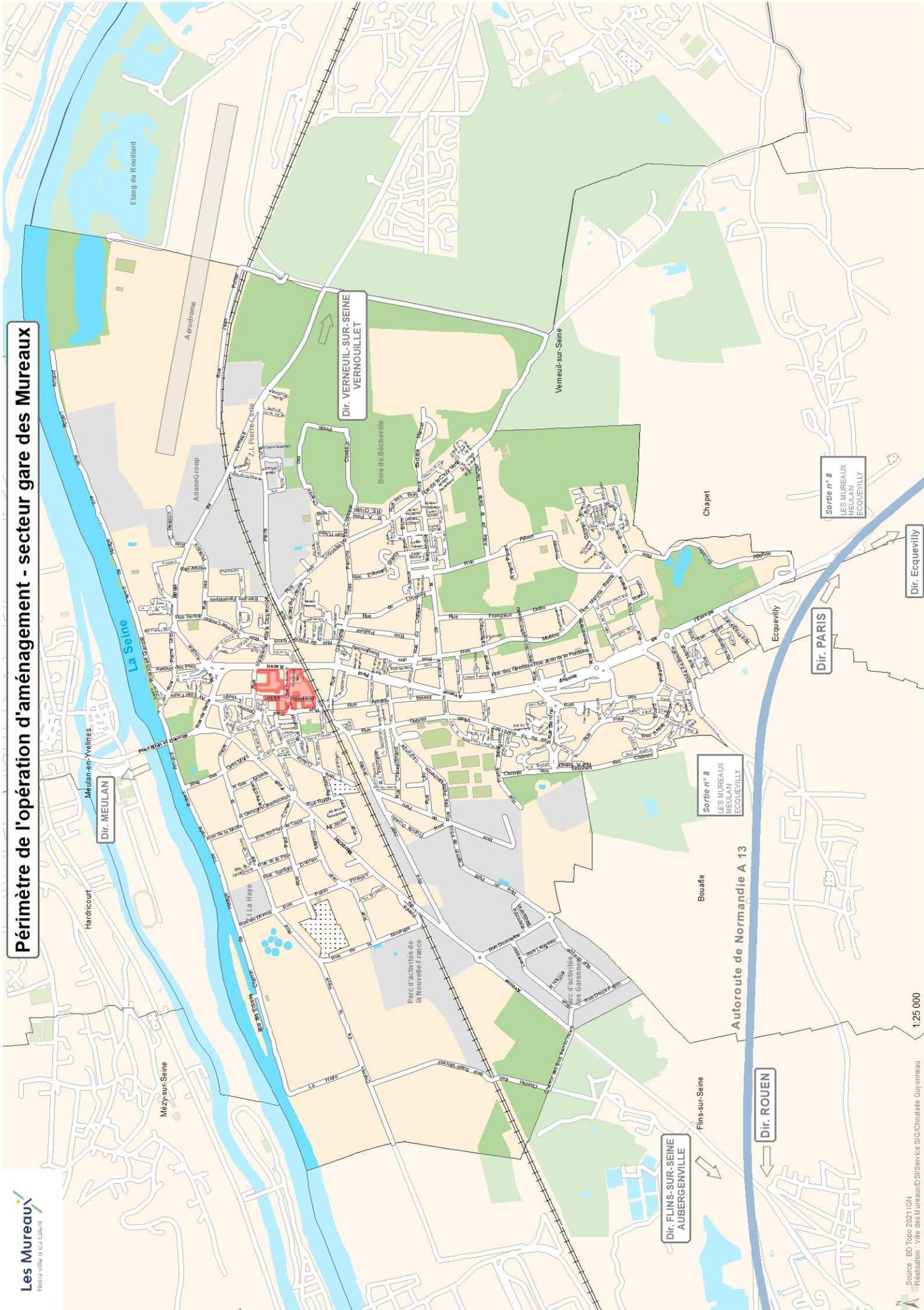
Las Mueaux

le,

08 / 07 / 2022.

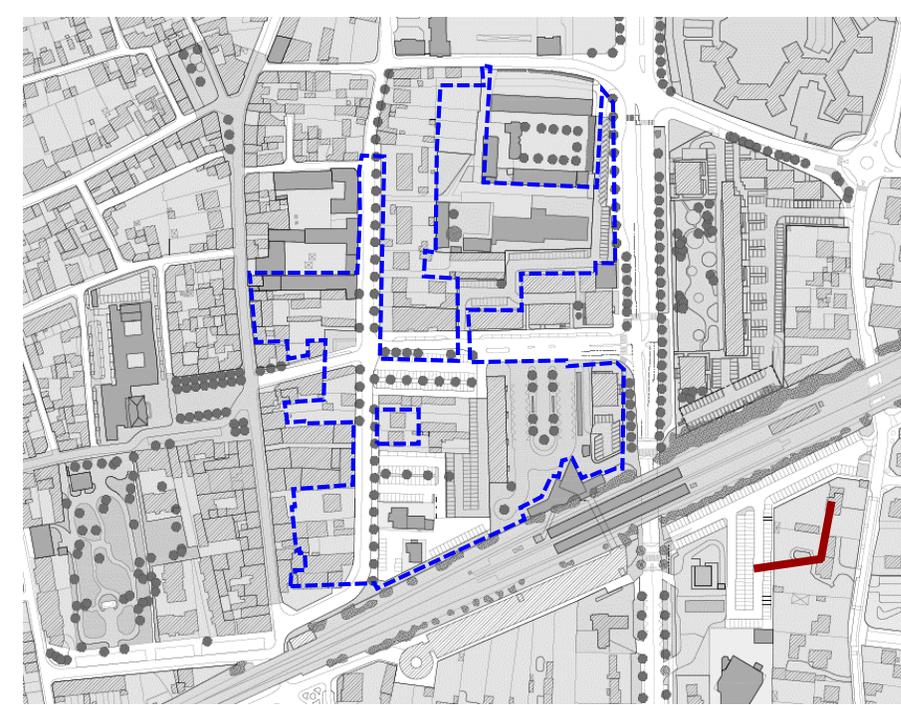
Signature

Périmètre de l'opération d'aménagement - secteur gare des Mureaux



**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU
SECTEUR GARE DES MUREAUX (78)**

ANNEXE 3



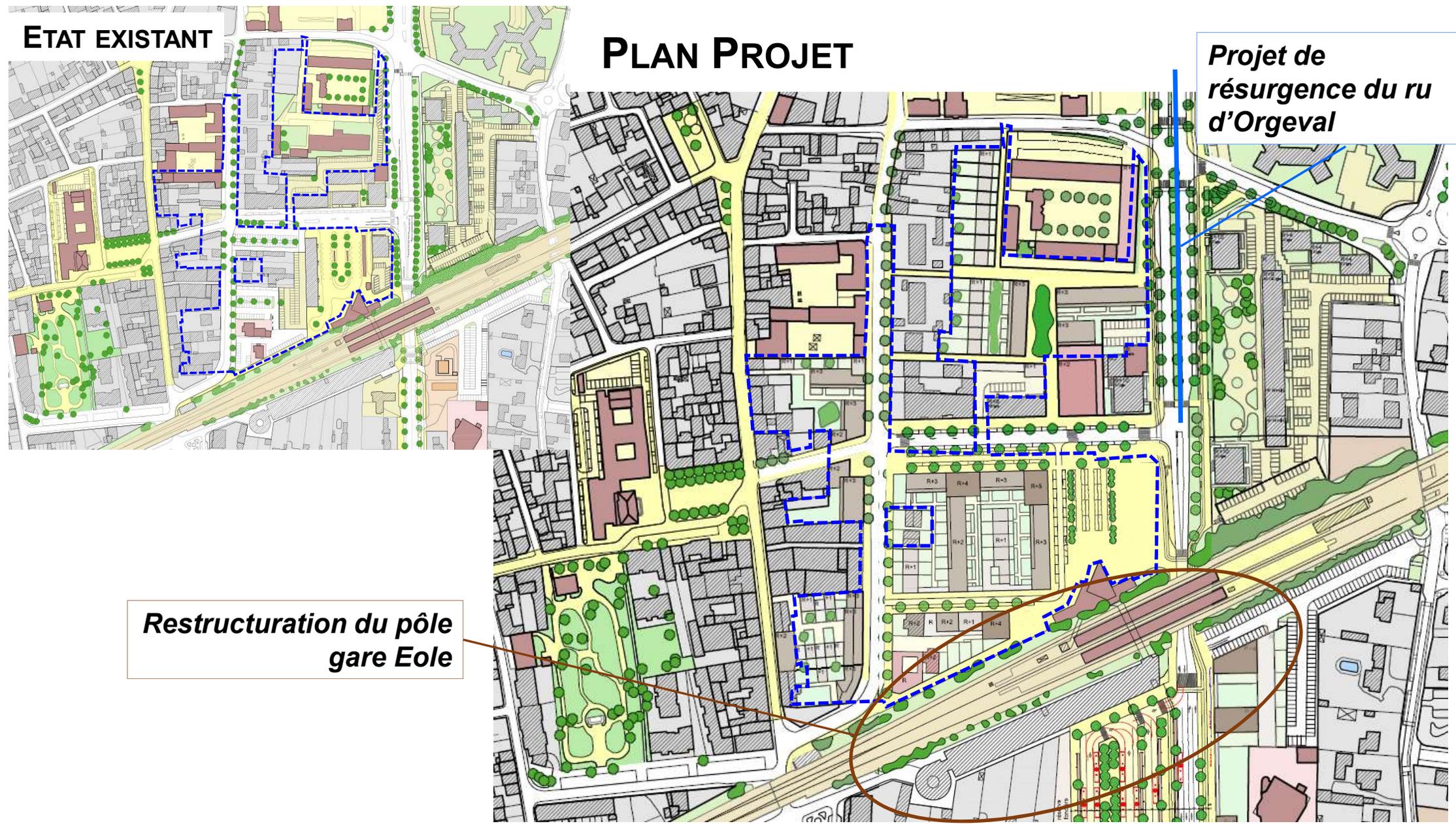


ETAT EXISTANT

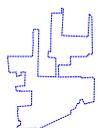
PLAN PROJET

*Projet de
résurgence du ru
d'Orgeval*

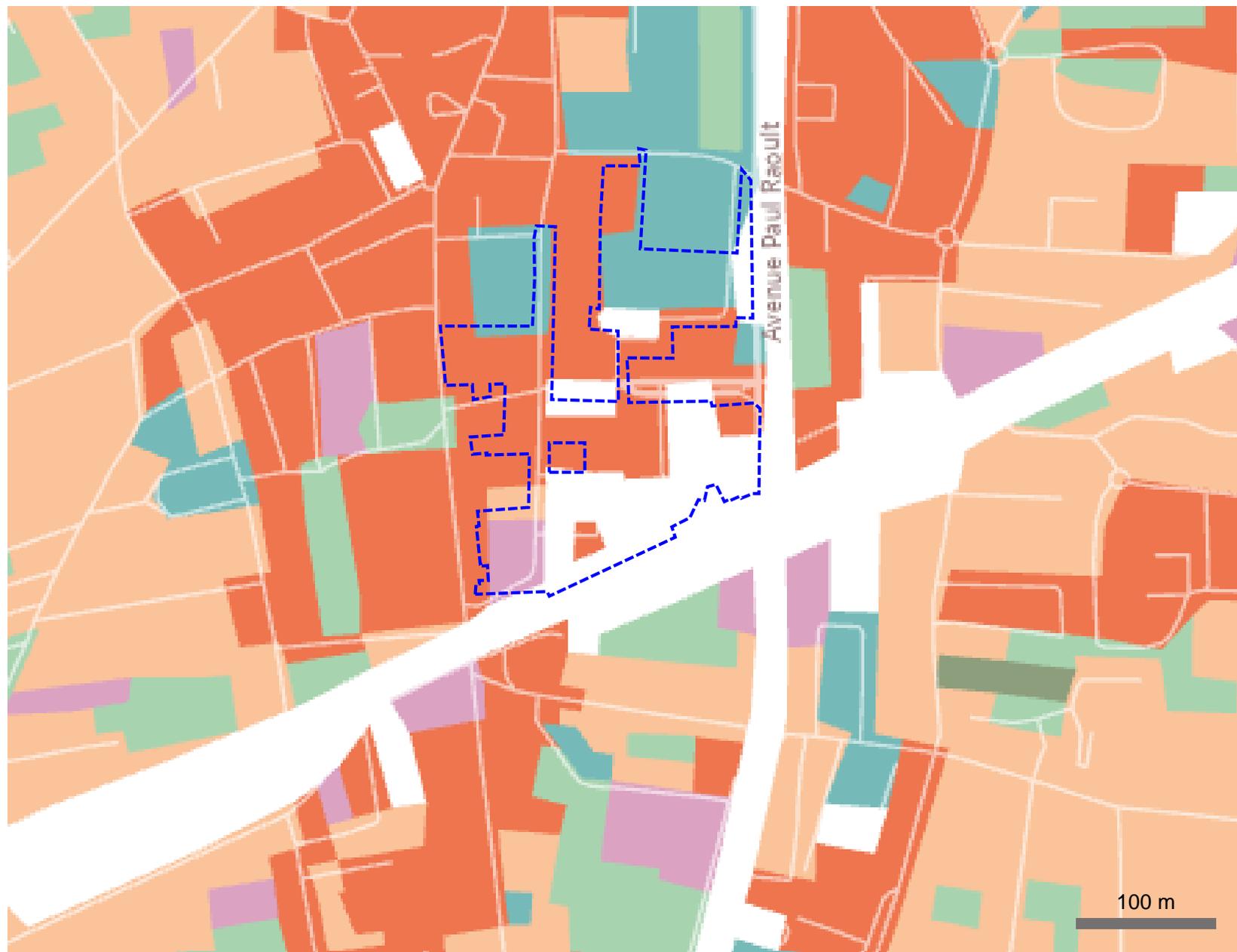
*Restructuration du pôle
gare Eole*



MODES D'OCCUPATION DES SOLS



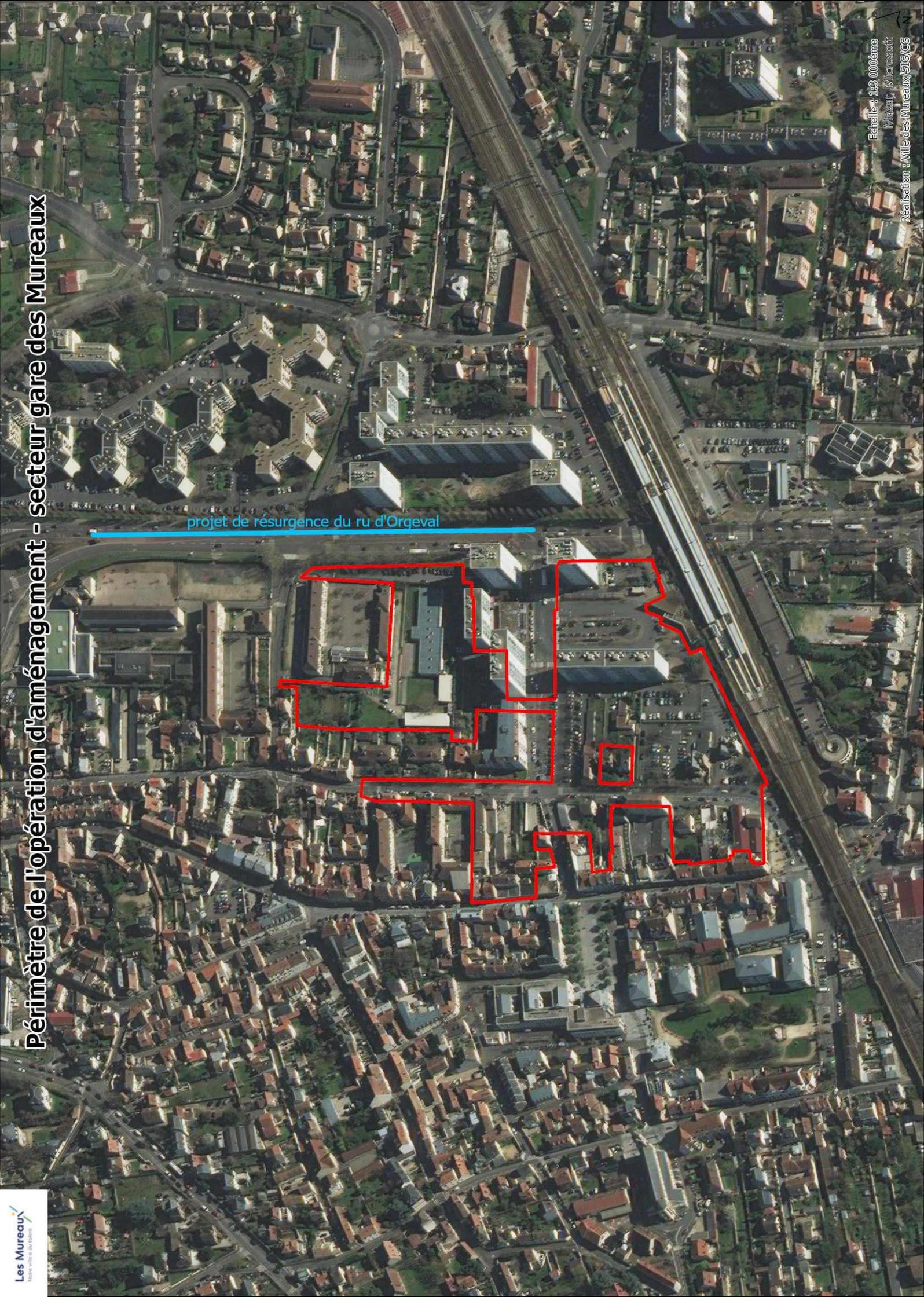
Périmètre du projet



100 m

Périmètre de l'opération d'aménagement - secteur gare des Mureaux

projet de résurgence du ru d'Orgeval



COMPLEMENTS A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR GARE DU CŒUR DE VILLE DES MUREAUX

Dossier n°F01122P0164

LIEN AVEC LE PROJET EOLE

Le projet EOLE se traduira par l'arrivée du RER E en gare des Mureaux, plaçant la ville à 30 mn de la Défense à l'horizon 2025.

Je vous confirme que les travaux d'adaptation des voies et des accès menés par la SNCF à la gare des Mureaux dans le cadre de ce projet, n'ont pas de lien fonctionnel avec l'opération d'aménagement urbain prévue par la Ville, objet de la présente demande.

L'arrivée du RER E est une opportunité pour la ville des Mureaux, en particulier pour son centre-ville inscrit dans le programme Cœur de Ville. L'opération d'aménagement est compatible, mais tout à fait indépendante des travaux liés au projet Eole.

RESTRUCTURATION DE LA GARE ET L'AMENAGEMENT DU PARVIS

La restructuration de la gare est portée par la SNCF (voir ci-dessus).

La CU GPS&O a en charge l'aménagement d'une nouvelle éco-station bus au sud des voies ferrées et le réaménagement des voies et espaces publics existants permettant d'accéder au Pôle d'Echanges Multimodal des Mureaux.

CALENDRIER ET PROGRAMMATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA GARE

Le projet de réaménagement des espaces publics du pôle d'échanges multimodal des Mureaux vise à améliorer l'accès des voyageurs en bus à la gare, ainsi que le confort et la continuité des cheminements piétons et cycles aux abords de la gare.

Le projet (schéma ci-dessous au stade des études préliminaires) prévoit :

- Le déplacement de la gare routière du nord vers le sud-ouest des voies ferrées afin de dédier l'emprise de la gare routière actuelle aux piétons et cycles,
- La requalification des espaces publics et voiries existants au nord (rue Henri Dunant, le parvis, le mail piéton le long des voies ferrées) et sud du pôle (rue Gambetta, place du 11 novembre, avenue Paul Raoult entre le Giratoire Gambetta et la rue Madeleine Roch)
- L'installation de dispositifs de stationnement supplémentaires pour les vélos,
- La requalification des espaces existants de stationnement de courte durée et taxis.



Le calendrier prévisionnel du projet de réaménagement des espaces publics du pôle des Mureaux est le suivant :

- Etudes de maîtrise d'œuvre (étude AVP en cours) : 2ème trimestre 2022- 3ème trimestre 2023
- Procédure marché de travaux : 4ème trimestre 2023
- Travaux : début 2024- fin 2026

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur gare des Mureaux cela se traduira par :

- La diminution du stationnement public en aérien (90 places sur voirie au lieu de 193).
- La suppression des places de stationnement résidentiel privé en aérien (169)
- La création de près de 300 places de stationnement résidentiel privées en sous-sol
- La requalification du boulevard Victor Hugo prenant en compte la circulation des vélos et des piétons

Ces actions seront complétées par

- une augmentation du nombre de places réservées aux rabatants au sein du Parking d'Intérêt Régional situé au sud des voies ferrées (Maîtrise d'ouvrage CD78)
- la création de poches de stationnements publics en périphérie du centre-ville

ETUDES VIBRATOIRES ET ACOUSTIQUES

Il n'y a pas eu d'étude vibratoire et acoustique liée à l'accueil de logements aux abords de la voie ferrée.